

LRU et RCE conduisent à l'impasse, mécontentement et inquiétude grandissent

En ce début 2011, le gouvernement persiste dans l'autosatisfaction, se targuant de ne pas supprimer d'emploi et de fournir aux établissements et laboratoires des financements supplémentaires. L'appréciation des personnels de l'enseignement supérieur est bien différente.

Les analyses du SNESUP gagnent du terrain dans les établissements et les médias : la nocivité de la loi LRU est de mieux en mieux perçue. De plus en plus d'universités passées aux RCE rencontrent des difficultés budgétaires. Le MESR se défausse de ses responsabilités sur les établissements, sommés d'assumer les basses œuvres : choisir entre promotions et primes des personnels, geler « préventivement » certains postes vacants, se séparer de personnels contractuels... A cela s'ajoutent la multiplication de « Contrats d'Objectifs et de Moyens » pour les composantes des universités, la dégradation des conditions de travail (ici des cours magistraux rétribués en TD, là l'augmentation du nombre d'étudiants en groupe de TD, etc.) et l'accroissement des cas de harcèlement...

Tant d'un point de vue disciplinaire, qu'en matière d'implantation géographique, l'objectif gouvernemental est de démanteler le tissu universitaire et à le recomposer, organisant la confusion entre privé et public ainsi que le détournement des ressources du service public. Tour à tour, sont mises en œuvre toutes les formes de regroupement (fusion, grand établissement, PRES, Fondation de Coopération Scientifique...), excluant la majorité des personnels et des étudiants des organes de décision, en rupture avec les fondements démocratiques et collégiaux de l'université.

Alors que le gouvernement fait miroiter d'importants moyens pour la recherche, seuls quelques laboratoires en phase avec les thématiques de la « Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation » pourraient se voir labellisés « Excellents », regroupés dans les 5 à 10 IdeX retenus, tandis que la majorité des équipes et collègues sera reléguée au second rang et réduite à gérer la pénurie. De plus, une part importante des crédits annoncés est affectée à l'augmentation du Crédit Impôt Recherche, dont l'inefficacité a été dénoncée par la Cour des Comptes.

De quelles libertés disposent aujourd'hui les personnels ? Est-ce de liberté scientifique ou pédagogique ? Avec les ukases de l'AERES, le quasi-monopole de l'ANR et les pressions ministérielles, la seule liberté accordée aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs, aux enseignants se limite à choisir où il faudrait trancher dans le vif, à choisir la manière de périr...

Dans les établissements et les organismes, en phase avec nos analyses, les expressions du mécontentement et de l'inquiétude des collègues se multiplient. Les situations de déficit budgétaire ne sont pas isolées (Limoges, Pau, Reims...). Dans la perspective du CNESER budgétaire du 17 janvier prochain, le SNESUP appelle les personnels à lui signaler la nature et le montant des mesures d'économie imposées aux collègues, aux formations, à la recherche (sg@snesup.fr). Faites voter des motions, exprimez-vous. Ensemble, battons nous contre cette casse de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Agents non-titulaires : exigeons des créations de postes pour résorber la précarité

A la lecture du document d'orientation du gouvernement concernant les non-titulaires, le SNESUP-FSU constate avec regret que si le gouvernement a été contraint d'aborder la question des agents non-titulaires dans la fonction publique et a apporté quelques réponses très partielles à leurs difficultés, il a choisi de balayer d'un revers de la main nombre des propositions faites par les organisations syndicales pour améliorer leur situation.

La condition de 6 années de contrat sur 8 ans pour qu'un collègue actuellement en CDD obtienne un CDI exclura l'immense majorité des précaires ; cette disposition déplorable offre encore de nombreuses possibilités aux employeurs publics de contourner la législation. Plus grave, les mesures de titularisation risquent d'être sans effet, confrontées aux suppressions massives d'emplois ou à l'absence de création de postes dans la fonction publique.

Quant à l'enseignement supérieur, les sous-dotations chroniques, associées aux règles de gestion préconisées par la LOLF et la loi LRU -notamment le passage aux RCE-, les spécialités sans concours de recrutement (par exemple le Français Langue Etrangère) laissent

présager un avenir bien sombre pour des agents non-titulaires en attente de réelles mesures de réduction de la précarité.

Lors des négociations qui s'annoncent, le SNESUP rappellera sa revendication de résorption de tous les contrats précaires par la création de postes de fonctionnaires et un plan concerté de titularisation de toutes et tous comprenant des mesures de recrutement spécifiques (concours réservés, listes d'aptitude...), assurant une augmentation équivalente du potentiel d'emplois de fonctionnaires. Un tel plan doit s'intégrer dans un plan pluriannuel d'emplois publics reposant sur un suivi national de l'emploi.

Parallèlement, le SNESUP exige l'alignement des carrières, des primes et du temps de service des personnels non-titulaires sur les collègues titulaires effectuant les missions équivalentes, une stricte limitation du recours aux vacataires et un paiement mensuel des heures effectuées par ces derniers.

Le SNESUP appelle tous les personnels à la mobilisation contre la précarité à l'occasion de la **journée intersyndicale de rassemblements prévue le 20 janvier prochain.**

Sur le site du SNESUP :

Communiqué commun SNESUP-SNCS à propos du courrier du Président de la Région Languedoc-Roussillon sur le projet *Idex*
<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=5515&ptid=5>

Licence : prendre le temps de la concertation

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=5511&ptid=5>

Vœux de Stéphane Tassel, Secrétaire Général du SNESUP, à l'ensemble des syndiqués...

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?ptid=5&aid=5518>